EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 13

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS ET DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Il vous est proposé le réajustement des tarifs appliqués dans le cadre de l'école municipale des sports et de l'utilisation des installations sportives selon les périodes, tableaux et réglementation ci-après :

Tarifs applicables du 1er septembre 2015 au 8 juillet 2016

- Inscriptions à l'école municipale des sports

Tarifs applicables du 1er août 2015 au 31 juillet 2016

- Location des équipements sportifs

Ecole Municipale des Sports - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2015 - 2016

Applicables du 1er septembre 2015 au 8 juillet 2016

	2014-2015		**2015-2016**	
	Tarif Normal / Année	Tarif Clermontois / Année	Tarif Normal / Année	Tarif Clermontois / Année
1 activité EMS	60,00 €	44,00 €	62,00 € Tarif à partir de janvier : 31,00 €	45,00 € Tarif à partir de janvier : 22,50 €

Tarifs annuels conventionnés pour une activité

	2014-2015		**2015-2016**	
Clubs clermontois conventionnés EMS	75% du tarif clermontois	33,00 €	75% du tarif clermontois	34,00 € Tarif à partir de janvier : 17,00 €
Clubs subventionnés Politique de la Ville conventionnés EMS	50% du tarif clermontois	22,00 €	50% du tarif clermontois	22,50 € Tarif à partir de janvier : 11,25 €

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

saison 2015 - 2016

1 - Etablissements scolaires des premier et second degrés

UTILISATEURS	TARIFICATION
Ecoles primaires publiques	Gratuité
Ecoles primaires privées	Payant - tarif scolaire
Lycées	Payant - tarif scolaire
Collèges	Payant - tarif scolaire
Autres établissements éducatifs Clermontois	Payant - tarif scolaire
Autres établissements éducatifs non clermontois	Payant - plein tarif
Ecole de la 2ème chance	Payant - plein tarif
Rectorat, Académie	Payant - plein tarif
UNSS	Gratuité
USEP	Gratuité
UFOLEP	Gratuité

2 - Etablissements d'enseignement supérieur

UTILISATEURS	TARIFICATION
ESPE Clermont Auvergne	Payant - plein tarif
UFR STAPS	Payant - 50 % de réduction
CRSU	Gratuit
SUAPS	Gratuit

3 - Associations

UTILISATEURS	TARIFICATION
Associations sportives clermontoises	Gratuité
Associations sportives non clermontoises	Payant - plein tarif
Associations non sportives clermontoises (divers cours)	Payant - 50 % de réduction
Associations non sportives Clermontoises (stages, demandes ponctuelles)	Payant - plein tarif
Fédérations, Ligues, Comités, District	Payant - 50 % de réduction
Autres demandeurs	Payant - plein tarif

4 - Divers

Administrations d'Etat (Douanes, DDSP, SRPJ)	Payant - 50 % de réduction

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS

du 1er août 2015 au 31 juillet 2016 (sauf dispositions particulières)

		Saison 2014 - 2015		Saison 2015 - 2016	
TARIFS PUBLICS UNITAIRES		**Unité**	**Carte abonnement**	**Unité**	**Carte abonnement**
TENNIS Plein air	1) Plein tarif / 1 heure	8,20 €	73,80 €	8,40 €	74,00 €
	2) *Tarif réduit / Carte Cité jeune*	6,00 €	54,00 €	6,10 €	54,20 €
TENNIS Couverts	3) Plein tarif / 1 heure	10 €	90 €	10,20 €	90,50 €
	4) *Tarif réduit / Carte Cité jeune*	7,70 €	69,30 €	7,80 €	69,50 €

		Saison 2014 - 2015	Saison 2015 - 2016
TARIFS A USAGE SPORTIF ASSOCIATIF OU SCOLAIRE		**Tarif horaire**	**Tarif horaire**
GYMNASES 800 m² ou plus	5) Autun - Brugière - Cézeaux - La Charme - Croix-Neyrat - Fleury - Granouillet - Perrier -Pras - Soulier - Thévenet - Verlaguet -Verne -	32,00 €	33,00 €
	6) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	20,00 €	20,30 €
GYMNASES 500m² à 800 m²	7) Buisson - Curie - Ferry - France - Maison des Sports (basket, archerie, piste) Oradou - Baudelaire	14,00 €	14,50 €
	8) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	8,80 €	8,90 €
GYMNASES ET SALLES SPECIALISEES moins de 500 m²	9) Maison des Boulistes, Boulodrome Andanson, Skate-park	10,40 €	10,50 €
	10) Salles Arnaud - Arbos - salles des Cézeaux - de la M. Sports - Buisson - Dôme Gym, salle & musculation Marcombes - salles Thévenet - Stand Cartoucherie	9,20 €	9,40 €
	11) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges pour les salles sur tarif n° 10*	6,00 €	6,10 €
TERRAINS Plein Air	12) Terrains engazonnés : Cézeaux = 1-2-3-5-6-7 / Leclanché = 4 Espérance / Marcombes / Papillaud	16,40 €	17,00 €
	13) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	14,80 €	15,00 €
	14) Terrains stabilisés, synthétiques, installations d'athlétisme, plateaux E.P.S. Stabilisés : Marcombes / Leclanché n° 1-3-5-7 Synthétiques : Leclanché n° 2 - 6 / Cézeaux n° 4 Trémonteix / Stade Fraternité	9,60 €	9,80 €
	15) *Tarif réduit consenti aux lycées - collèges*	8,10 €	8,20 €
SALLES DE REUNION	16) * Maison des Sports : Foyer, bureau 9, salle Parme / Fleury / Marcombes / Thévenet / Espérance / Cézeaux / Autun / Curie / Cartoucherie / Andanson	9,30 €	9,40 €
	17) * Salle de conférence Maison des Sports	12,60 €	12,80 €

	18) Salon Guy Ollier Maison des Sports (vide)	28,20	28,50 €
	(*) *Les salles sont équipées en mobilier*		
HALL OUEST M.DES SPORTS	19) Location pour exposition ou réunions diverses (hall vide)	87,00	89,00 €

AUTRES TARIFS FORFAITAIRES **2014-2015** **2015-2016**

	A - GRANDE SALLE	**Jour**	**Jour**
MAISON	Location de la salle vide ou équipée de parquet sportif		
	20) Période hivernale - 1ère manifestation	5 568 €	5 680 €
	21) manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 784 €	2 850 €
DES	22) Période estivale	4 872 €	4 960 €
	23) manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 436 €	2 500 €
	24) Location de la salle - tarif à la 1/2 journée	2 784 €	2 820 €
	25) Immobilisation - montage - démontage (1/2 Journée = réduction de 50 %)	1 366 €	1 400 €
SPORTS	26) Démontage / Montage du parquet	3 382 €	3 450 €
	27) Stand - Vente d'objets publicitaires ** (à la prestation)	104 €	107 €
	28) Bar ** (à la prestation)	61 €	63 €

	B - LOCAUX DIVERS	**Tarif horaire 2014-2015**	**Tarif horaire 2015-2016**
PRESTATIONS COMMERCIALES MAISON DES SPORTS	29) Salon Guy Ollier avec office Maison des Sports (vide)	91 €	95 €
	30) Petite salle Maison des Sports, gymnase (vide)	35 €	38 €
	31) Salle de conférence	46 €	48 €
	32) Foyer	23 €	24 €
	33) Hall ouest	162 €	167 €
	34) Stockage temporaire de matériel - le m² par jour	0,80 €	0,85 €
	35) Location de bureaux, le M² mensuel	7,60 €	7,80 €

PRESTATIONS DE SERVICE	**C - TARIFS FORFAITAIRES**	**Tarif horaire 2014-2015**	**Tarif horaire 2015-2016**
	36) Participation des associations aux HS Gardiennage, l'heure	13,50 €	13,70 €
	37) Agent de maitrise	31,20 €	31,70 €
	38) Agent technique - agent de sécurité incendie	26,00 €	26,40 €
	39) Agent d'entretien	17,00 €	17,30 €
	40) Forfait nettoyage	80,00 €	81,20 €
	41) Agent vacataire - Moniteur encadrant	15,00 €	15,20 €
	42) Agent vacataire - Moniteur	14,50 €	14,70 €
	43) Agent vacataire - Ouvreuse - Contrôleur	14,20 €	14,40 €

CONDITIONS D'APPLICATION

Fct Spectacle	=	Tarifs hors taxes + TVA obligatoire au taux en vigueur.
	=	Manifestations à entrées payantes = prélèvement d'un % sur la recette selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville
		Stand, bar, activités commerciales
	=	Tarifs hors taxes – TVA obligatoire au taux en vigueur.
Fonction Sport	=	Pas de TVA (choix de la Ville de ne pas l'appliquer pour la fonction Sport)
	=	Les tarifs s'entendent sans les prestations sécurité incendie et de sécurité civile
	=	Toutes les autres prestations (matériels, personnel) font l'objet d'un devis.
Période estivale	=	Du 1er mai au 31 octobre
Période hivernale	=	du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 30 décembre

La Ville se réserve le droit de fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour des cas particuliers

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 Mai 2015.

Le Maire,
Pour le Maire, l'Adjointe,

Christine DULAC-ROUGERIE